



DECRET

**NOUS, JEAN-LUC GARIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET L'AUTORITE DU SIEGE
APOSTOLIQUE, EVEQUE DE SAINT-CLAUDE**

Considérant que les circonstances de lieux, des éléments d'ordre sociologique et pastoral invitent à revoir l'organisation territoriale du diocèse, avec comme objectif l'intégration des activités des ministres ordonnés dans une pastorale d'ensemble,

Considérant les nécessités pastorales du Doyenné de Chaussin,

Vu les normes du Code de droit canonique en particulier le canon 515 § 2,

Ayant entendu le Conseil Presbytéral à ce sujet lors de sa séance du 14 novembre 2024,

Ayant consulté Monsieur le chanoine Raymond Monnoyeur, Curé des paroisses concernées,

DECRETONS

- L'érection de la paroisse

PAROISSE DE CHAUSSIN-SAINT-AUBIN

Ladite paroisse sera constituée par le regroupement de la paroisse Simon-Pierre-des-Rivières et de la paroisse Le-Finage.

Par conséquent, cette nouvelle paroisse comprendra les communes de Chaussin, Asnans-Beauvoisin, Gatey, Rahon, Saint-Baraing, Balaiseaux, Pleure, Chaînée-des-Coupis, Chêne-Bernard, Sergernon, Les Essards, Les Hays, Peseux, Le Deschaux, Tassenières, Bretenières, Villers-Robert, Seligney, Longwy-sur-le-Doubs, Neublans, Petit-Noir, Saint-Aubin, Champdivers, Saint-Loup, Annoire, Chemin.

- La nouvelle paroisse est placée sous le patronage de :

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face
dont la fête est le 1^{er} octobre

Le présent décret prendra effet rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2025.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Poligny en trois exemplaires originaux,
Le vingt trois janvier deux mil vingt cinq,
sous Notre seing et Notre sceau et avec le contreseing de Notre Chancelier.

Monseigneur Jean-Luc Garin
Evêque de Saint-Claude

Abbé William Goyard
Chancelier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Goyard', written over a horizontal line.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean-Luc Garin', written over a horizontal line.